

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-trois janvier sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Etaient présents:**

M. Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK (arrivé aux points informels), Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ (arrivé aux points informels), Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration: ./.

Absent excusé: ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9

Étaient également présents: Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, D.S.T, Antoinette

SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service

communication

890 B

## 3. Objet: Tableau des emplois

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

#### 1- Pôle Travaux Bâtiment Urbanisme et Assainissement

En octobre 2019, il a été recruté à titre temporaire un adjoint technique au service Assainissement en tant qu'agent contractuel.

L'agent ayant donné entière satisfaction, il a bénéficié d'un recrutement direct sur le grade d'adjoint technique au sein du service susvisé en juin 2020.

L'agent ayant réussi un concours, il est désormais inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien principal de 2e classe en date du 1er novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 15/02/2023 Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le

ID: 057-245700695-20230201-B20230131\_03\_SI-AR

Eu égard à sa manière de servir et son aptitude à exercer des fonctions d'un niveau supérieur, il est proposé de le nommer sur ce nouveau grade et de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

## Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1er février 2023, un poste de technicien principal de 2e classe, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### 2- Pôle Enfance et Social

En septembre 2019, il a été recruté à titre temporaire une auxiliaire de puériculture de classe normale au sein du Pôle Enfance et Social en tant qu'agent contractuel.

L'agent donnant entière satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

#### Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1er février 2023, un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

# Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour:

Abstention: 0

Contre:

Fait à Cattenom, le 1er février 2023

Le Président,

Michel PAQUET